

## Référendum d'initiative partagée visant à affirmer le caractère public des aéroports de Paris

Le Préfet du Gard communique : « Le recueil des soutiens pour le référendum d'initiative partagée (RIP) est lancé depuis le jeudi 13 juin et durera 9 mois. Les électeurs peuvent déposer un soutien à la proposition de loi visant à affirmer le caractère de service public national de l'exploitation des aéroports de Paris, directement sur internet en cliquant sur ce lien : <https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>, ou le faire enregistrer en se rendant à la mairie d'Uzès. »

### Quelques explications



Le décret du 13 juin fixe le début de la période de recueil des soutiens à la proposition de loi s'opposant à la privatisation de la société Aéroports de Paris, dans le cadre d'une procédure de référendum d'initiative partagée. Cette période durera neuf mois, donc jusqu'au 13 mars 2020. À l'issue de cette période, si le texte a recueilli plus de 4,7 millions de soutiens, il devra être examiné sous six mois par le Parlement, ou faire l'objet d'un référendum.

### Les deux possibilités de dépôt en mairie

Les électeurs qui souhaitent soutenir la proposition de loi peuvent le faire depuis leur ordinateur, en se connectant au site [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr) qui permet de déposer des soutiens.

Pour les électeurs qui ne disposent pas d'un ordinateur ou d'un accès à internet, deux possibilités sont offertes : déposer le soutien sur un ordinateur mis à disposition dans la mairie de « la commune la plus peuplée du canton » ; ou déposer un soutien, dans ces mêmes mairies, sous forme papier, qui sera enregistré par un agent communal habilité.

[Pour Dions, il s'agit de la mairie d'Uzès.](#)

## Edito

Enfin les vacances. Bien méritées pour tous, parents et enfants. Mais aussi les retraités qui s'investissent beaucoup dans des actions bénévoles indispensables pour le maintien de notre tissu social.

Pour la municipalité, c'est la dernière ligne droite avant les prochaines élections fin mars 2020.

Nous terminerons les chantiers en cours : réfection et aménagement des bâtiments communaux foyer et bibliothèque situés place Brot (4 à 5 mois de chantier sont prévus) et création d'une interface aménagée de lutte contre les risques incendies dans la zone du moulin à vent.

D'autres projets ont été étudiés : réparation du toit et rénovation énergétique de la mairie, mur de soutènement rue du Château, etc. Je laisse le soin à la prochaine municipalité de mener à bien ou pas ces projets qui nécessitent l'obtention préalable de subventions de partenaires institutionnels.

Le projet rénovation de la croix et création d'un itinéraire de découverte, a été validé par la commission départementale chargée de la mise en œuvre des programmes européens LEADER et a reçu un accord de subventions à hauteur de 80%. Il ne sera vraisemblablement pas terminé en mars 2020.

Un dernier objectif cependant pour nous : la réparation du pilier de l'Eglise quel que soit le résultat des voies de recours contre la société d'assurances qui refuse jusqu'à présent de prendre en charge cette dépense de l'ordre de 10 000€. Nous lançons dès aujourd'hui un appel aux dons pour minorer le plus possible son impact sur le budget communal.

Le maire, Jean Verdalle

## Référendum d'initiative partagée (suite de la page 1)

### Dépôt de soutiens sur papier : habilitation des agents

Dans les mêmes communes, il devra être permis aux électeurs de déposer leur soutien sous forme papier. Attention, aucun soutien recueilli dans une commune autre que celles figurant dans les arrêtés préfectoraux ne pourra être valablement reçu. Donc vous devrez déposer votre soutien « papier » auprès de l'agent habilité en mairie d'Uzès.

Le dépôt sur papier est notamment destiné aux électeurs qui ne disposent ni d'une carte d'identité ni d'un passeport, qui, de ce fait, ne pourront pas déposer de soutien via internet. Le formulaire de soutien est un formulaire Cerfa (n° 15264\*01). Il peut être imprimé par l'électeur ou par la mairie, et est disponible sur [www.referendum.interieur.gouv.fr](http://www.referendum.interieur.gouv.fr).

Pour identifier un électeur qui ne dispose pas d'une CNI ou d'un passeport, l'agent lui demandera l'un des documents permettant de justifier de la qualité d'électeur (permis de conduire, carte Vitale avec photographie, permis de chasser avec photographie, etc.). L'agent devra signer le formulaire et y apposer le cachet de la mairie. Puis, sous 48 heures, il devra enregistrer le soutien de l'électeur sur le site dédié au référendum.

Tout cela est bien compliqué. Nous sommes à votre disposition pour tout renseignement d'ordre administratif et technique au sujet de ce référendum.

## C'était hier !



Plus de 100 personnes ont assisté au concert de Titi Brethon et Pierre Cudny le 13 juin—place Brot.

Une belle réussite.



Jalousies, jalousies de Marc Camoletti par la troupe d'Arcothéâtre, le 14 juin au temple. Un public peu nombreux mais ravi.



**CALINI CONSEIL IMMOBILIER**



Centre Commercial  
Casino

Avenue Charles de Gaulle

30 190 LA CALMETTE



**La Guinguette de Dions**

**vous accueille**

**Route d'Uzès—30190 - Dions**

**Horaires : tous les jours de 7 h**

**à 15h et à partir de 19h**

**tél.: 04 66 53 19 93**

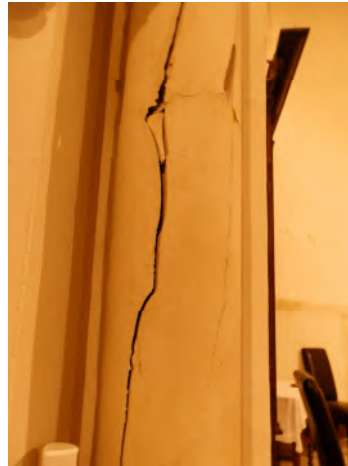


## Réparation du pilier de l'église : appel aux dons

La réparation du pilier de l'église a donné lieu à une bataille d'experts entre représentants de l'assurance et représentant de la commune pour déterminer l'origine des dégâts.

Il ne s'agit donc, ni des conséquences de la foudre tombée sur le clocher de l'église en 2014, ni d'un dégat des eaux, ni d'un mouvement de terrains, etc., toutes ces causes étant couvertes par l'assurance de la commune, mais d'un défaut lors de la construction par les tailleurs de pierre de l'époque, non pris en compte..

Nous sommes au bout de la procédure amiable. Nous avons une voie de recours devant les tribunaux, mais, le coût des travaux ne justifie pas cette piste que nous ne sommes pas sûrs de gagner, et, l'assureur de la commune qui prend en charge les frais de justice est le même qui couvre nos bâtiments.



La loi de 1907 indique : « La commune n'est pas tenue d'entretenir les édifices du culte. Cependant, la sécurité étant de la responsabilité des communes, celles-ci doivent faire exécuter les travaux nécessaires à la bonne conservation des édifices »

Nous envisageons donc de faire effectuer les travaux dans le courant du dernier trimestre 2019.

Coût global : 10 000€

Pour ne pas trop impacter le budget communal déjà très restreint, nous lançons un appel aux dons.

Les chèques devront être établis au nom du Trésor public et remis auprès de la secrétaire de mairie qui délivrera un reçu.

## Plan canicule

L'instruction interministérielle du 31 mai 2019, relative au Plan National Canicule, reconduit le dispositif antérieur.

Quatre niveaux ont été définis, coordonnés avec les niveaux de vigilance météorologiques :

- le niveau 1 : « veille saisonnière », du 1er juin au 15 septembre.
- le niveau 2 : « avertissement chaleur », permet le renforcement des mesures de communication ainsi que l'anticipation.
- le niveau 3 : « alerte canicule » répond au passage en orange sur la carte. Déclenché par le préfet pour la mise en oeuvre de mesures de gestion adaptées.
- le niveau 4 : « mobilisation maximale », répond au passage en rouge sur la carte de vigilance météorologique. Déclenché au niveau national par le Premier ministre, et les Ministres de la santé et de l'Intérieur.

Depuis le 1er juin 2019 le niveau 1 est donc activé. **C'est la raison pour laquelle les personnes âgées de la commune ont été sollicitées pour se signaler sur les listes nominatives afin, qu'en cas d'alerte, nous soyons en mesure de nous assurer qu'elles ne rencontrent pas de difficultés.**

Enfin adoptez les bons réflexes !

- Je ne fais pas d'efforts physiques
- Je ne reste pas en plein soleil
- Je maintiens ma maison à l'abri de la chaleur
- Je ne consomme pas d'alcool
- Je prends des nouvelles de mon entourage
- Je bois beaucoup d'eau

Si vous voyez une personne victime d'un malaise appelez immédiatement les secours en composant le 15. Consultez régulièrement Meteo France.

Tél. : 32 50. [www.meteo.fr](http://www.meteo.fr)

Envie d'en savoir plus pour vous et votre entourage :  
0 800 06 66 66 (appel gratuit) [www.sante-sports.gouv.fr/canicule](http://www.sante-sports.gouv.fr/canicule).

**Et, bien entendu, respectez l'interdiction préfectorale de faire du feu, limitez l'usage de l'eau.**



## Trophées 2019 de la réserve de la biosphère des Gorges du Gardon



Vous avez un projet en lien avec les objectifs de développement durable ou avec la transition éco-

logique et solidaire ?

Vous souhaitez agir pour la nature tout en valorisant les activités humaines ?

Si votre projet porte au moins sur une de ces cinq thématiques, tentez votre chance !

- Education à l'environnement et sensibilisation à la transition écologique.
- Développement de l'écocitoyenneté et du lien social.
- Gestion durable des ressources naturelles et développement des énergies propres.
- Promotion d'une agriculture locale durable.
- Préservation du patrimoine naturel et culturel du territoire.

**Dotation : 1 000€ pour chacun des 3 lauréats.**

Les dossiers doivent être déposés avant le 19/07/2019.

Contact et renseignements:

c.tombols@gorgesdugardon.fr—04 48 27 01 00—

www.gorgesdugardon.fr

En partenariat avec l'UNESCO

Avec le soutien du Conseil Départemental du Gard.

## 21 septembre : journée citoyenne de ramassage des déchets



Comme chaque année, essayons de pallier les multiples incivilités qui ont tendance à augmenter. Il suffit de voir

l'état de nos forêts, de nos rivières....malgré les efforts de notre équipe technique.

Alors samedi 21 septembre, tous pour une journée de ramassage.

Rendez-vous à 9h devant la mairie. Pôt amical à 16h.

### Etat Civil :

**Mariage :** Marc, Jean-Jacques Boutillez, Commandant Fonctionnel de Police et Véronique, Michèle Giacalone, Gardien de la paix, le 22 juin 2018.

Félicitations aux nouveaux époux.

### Naissances :

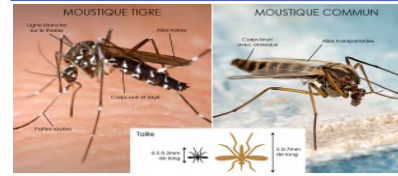
Halattre Vivens Sora le 20 avril 2019

Vire Amaury, Patrick, Michel le 2 mai 2019

Bertolo Erya, Marcelle, Suzanne le 5 juin 2019

Sincères félicitations aux heureux parents

## Lutte contre les moustiques



Le plan préfectoral anti-dissémination des moustiques a été mis en œuvre et réuni autour du Préfet l'agence régionale de

santé (veille sanitaire) et le conseil départemental du Gard (surveillance exécution des mesures anti-vectorielles.)

Les propriétaires publics et privés, locataires, etc. sont invités à faire disparaître les gîtes à larves.

Quelques précautions : éliminer les endroits où l'eau stagne ; changer l'eau des plantes, supprimer les soucoupes des pots ; vérifier le bon écoulement des eaux ; nettoyer les gouttières, regards, caniveaux ... ; couvrir les réservoirs d'eau avec un voile moustiquaire ; couvrir les piscines hors d'usage ; éliminer les lieux de repos des moustiques adultes : débroussailler, tailler, élaguer, ramasser les fruits tombés, réduire les sources d'humidité.

Comment se protéger des piqûres ? : utiliser les produits anti-moustiques et les diffuseurs à l'intérieur et à l'extérieur ; porter des vêtements couvrants et amples.

Nous pourrions ainsi éviter une épidémie de chikungunya, de dengue ou de zika en métropole. Merci à toutes et à tous.

## La chasse est ouverte

Afin de limiter les dégâts dans les cultures agricoles, la chasse du sanglier au tir à l'affût et à l'approche sans chien est autorisée, pour les détenteurs d'une autorisation préfectorale individuelle du 1er juin au 14 août 2019, dans les cultures à protéger et jusqu'à une distance de 100m de celles-ci. Le détenteur de l'autorisation devra obligatoirement adresser le résultat des tirs à la DTTM. La chasse en battue est autorisée du 1er juin au 14 août 2019 au soir. (arrêté préfectoral)

Informations : La Diane Dionsoise, Jean-Louis Vincent, président

## Votre calendrier

**Samedi 13 juillet à 20h : bal de la fête nationale** avec le groupe corse Stond Di Pace. Organisé par la Guinguette de Dions

**Samedi 21 juillet à partir de 16h :** grand loto-repas de l'été. Organisé par la Guinguette de Dions.

**Jeudi 15 août à partir de 12h :** méchoui de taureau à 12h—concours de boules à la mélé, jeux d'enfants, tombola. Organisé par la Guinguette de Dions